

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-6-6

Séance du vendredi 18 février 2011

PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT (C213) PROROGATION DU DELAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES SOLDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-1 du Conseil Général du 5 novembre 2010 relative aux modifications techniques de la partie générale du guide des aides et de certaines rubriques d'aides à l'investissement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de proroger jusqu'au 31 mars 2011 le délai de validité des subventions des Programmes d'Assainissement 2005 et 2006 figurant en annexe au rapport,
- autorise le Président à faire procéder au versement des soldes desdites subventions, pour un montant cumulé de 19 646,08 €.

L'imputation est la suivante : Programme C213 - Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 FEVRIER 2011**Assainissement (C213)****Liste des opérations achevées dont le délai de validité doit être prorogé jusqu'à la fin mars 2011 pour pouvoir procéder à leur solde**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AST03808	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL Rues Bretz et de la Lauch à Sainte-Croix-en-Plaine	29 000,00	12 760,00	1 357,80
AST03809	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL Rues Burtz et de la Fecht à Sainte-Croix-en-Plaine	25 600,00	6 400,00	2 931,60
AST03810	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL Rues de la Thur et de la Largue à Sainte-Croix-en-Plaine	14 600,00	4 526,00	868,80
AST03976	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DANNEMARIE ET ENVIRONS Bassin de pollution sur la station d'épuration	63 180,00	22 662,67	14 487,88
	TOTAL en €	132 380,00	46 348,67	19 646,08